



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Conservatoire du  
**littoral**



F. Larrey

# Normandie

Pointe de Jardeheu, Anse Saint Martin, Manche

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

[www.conservatoire-du-littoral.fr](http://www.conservatoire-du-littoral.fr)



SYNDICAT MIXTE  
LITTORAL NORMAND



RÉGION  
NORMANDIE



# Acquérir

Depuis sa création en 1975, le Conservatoire du littoral mène, avec le soutien et le concours des collectivités locales, une politique active d'acquisition pour la protection et la mise en valeur du littoral de la région.

En Normandie, au 31 décembre 2021, le Conservatoire du littoral protège

# 14414<sup>HA</sup>

(dont 5 000 hectares de Domaine Public Maritime)

répartis sur 

# 73<sup>SITES</sup>

 d'intervention foncière.

# 2,6<sup>M€</sup>

mobilisés pour l'acquisition, la gestion et la mise en valeur des sites du Conservatoire du littoral en Normandie, grâce au soutien de nombreux partenaires.

## UNE PROTECTION FONCIÈRE ACTIVE EN NORMANDIE

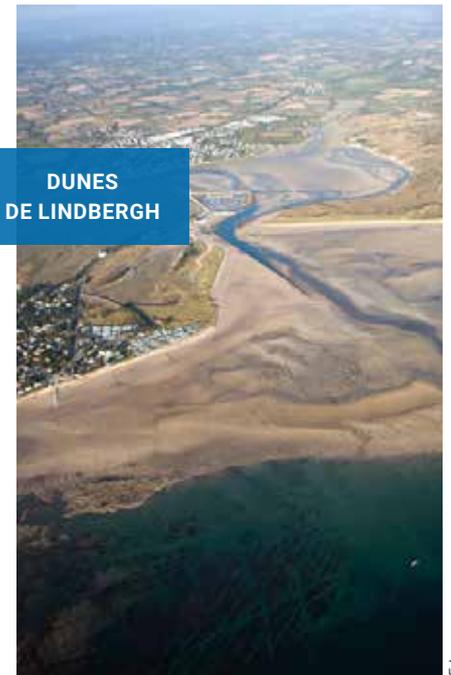
Le Conservatoire du littoral a poursuivi et développé, en concertation avec les collectivités locales, sa stratégie foncière en vue de sauvegarder des sites, des paysages et des milieux naturels littoraux.

# 20<sup>HA</sup>

 Site des dunes de Lindbergh, havre de Portbail (50)

La diversité de milieux entre havre et massifs dunaires, confère à ce site exceptionnel un patrimoine paysager et écologique remarquable, néanmoins fragmenté par la construction de quelques lotissements.

L'acquisition porte sur plus de 400 parcelles dunaires destinées dans les années 80 à être construites, mais demeurées à l'état naturel. Après plusieurs années de négociation, la SCI des dunes de Saint-Lô d'Ourville, a finalement vendu ces terrains au Conservatoire du littoral. Cet acte permet d'assurer la préservation des dunes en écartant toute velléité d'urbanisation. Le Conservatoire apporte ainsi une contribution définitive à l'objectif de lutte contre l'artificialisation, toujours particulièrement active sur le littoral.



DUNES DE LINDBERGH

F. Lefrey



MARAI DE CRESSEVAL

A. Chauvry Devizu

# 50<sup>HA</sup>

 Presqu'île de la Hague (50)

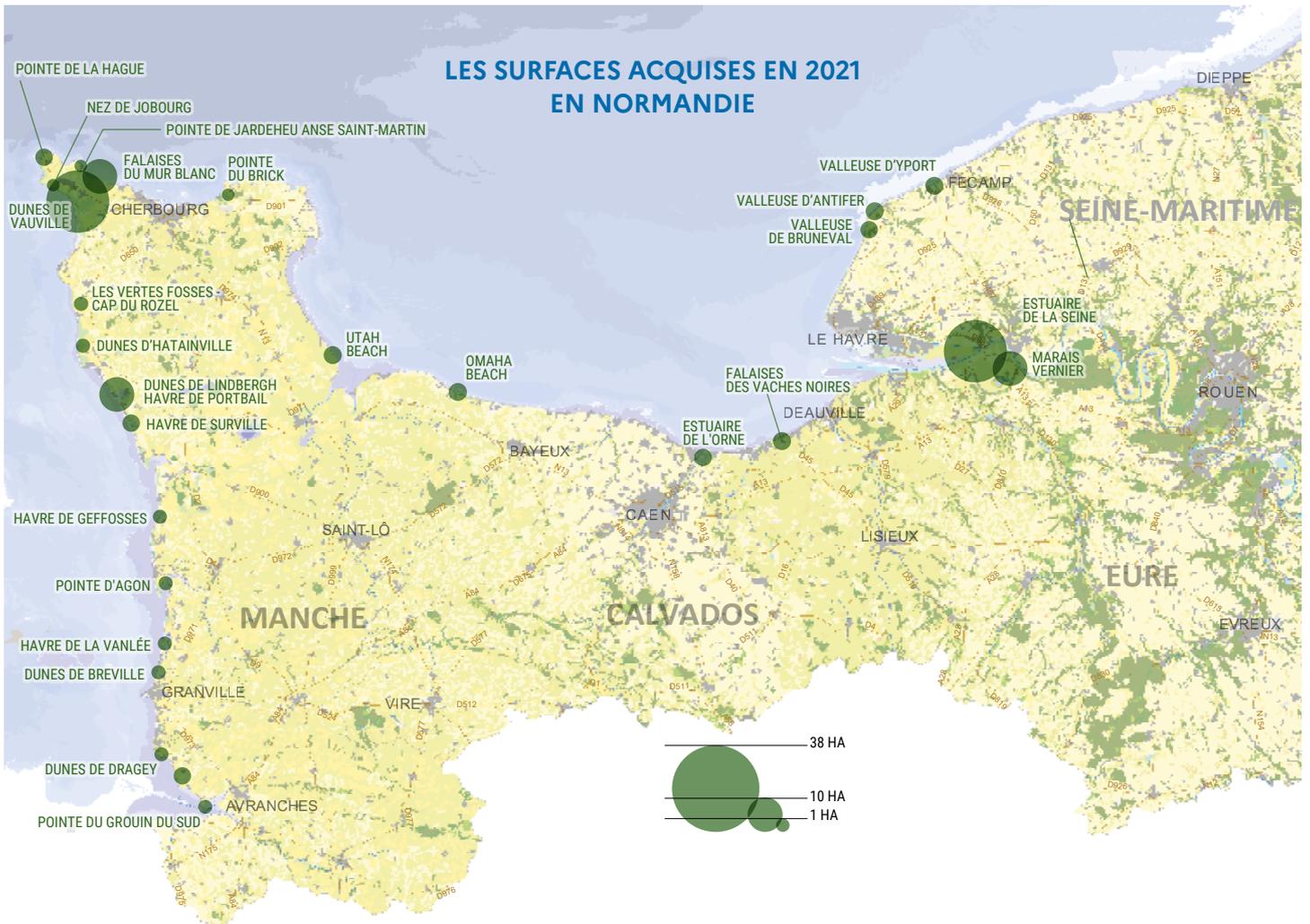
Depuis plus de 35 ans, le Conservatoire intervient sur la presqu'île de la Hague. Six périmètres d'intervention encadrent la presqu'île pour assurer la préservation de la valeur écologique, paysagère et patrimoniale du littoral et garantir l'accès des sites au public.

Dans un contexte de régression des terres agricoles, face à l'artificialisation des sols et à la déprise, l'action foncière du Conservatoire favorise le maintien d'une agriculture littorale. En 2021, le Conservatoire a acheté 50 hectares sur ce territoire, dont deux significatives, d'un seul tenant, sur les communes déléguées d'Urville-Nacqueville (14 ha) et de Vauville (20 ha).

# 38<sup>HA</sup>

 Site du marais de Cressenval (76)

Achèvement de l'opération de déclaration d'utilité publique (DUP) qui a débuté en 2016. Le Conservatoire du littoral est propriétaire des 800 hectares de marais de Cressenval. La maîtrise foncière et l'indemnisation des exploitants agricoles permet la remise en herbe du marais, conformément aux objectifs du plan de gestion de la réserve Naturelle Nationale de l'estuaire de Seine. Une réorganisation du parcellaire agricole a été menée et des travaux visant à améliorer le fonctionnement hydraulique du marais sont en cours. Le Conservatoire du littoral a investi plus de 7 millions d'euros pour achever la maîtrise foncière et l'indemnisation des exploitants agricoles. Ce projet a été financé à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et a reçu une participation de 1 850 000 € du Grand-Port maritime du Havre, dans le cadre de mesures compensatoires.



## CRÉATION D'UNE ZONE DE PRÉEMPTION

**6** HA Site de la valleuse de Bruneval, commune de la Poterie, Cap d'Antifer (76)

Le site boisé de la valleuse de Bruneval contraste avec le paysage monumental et minéral des falaises de craie blanche, qui s'élève à plus de cent mètres au-dessus de la mer. L'intervention du Conservatoire du littoral sur le territoire de la Poterie Cap-d'Antifer vise à assurer la conservation et la restauration des milieux boisés de la valleuse, notamment par la reconquête des secteurs bâtis (essentiellement des habitats légers de loisirs). Elle doit également permettre de valoriser le chemin de randonnée existant pour offrir au public, à terme, l'accès jusqu'au littoral. Afin de disposer d'un outil foncier pour l'ensemble du site d'intervention, le Conservatoire du littoral et la commune se sont engagés dans la création d'une nouvelle zone de préemption propre sur la commune



VALLEUSE DE BRUNEVAL

de la Poterie Cap-d'Antifer. Cette zone de préemption vient compléter le dispositif déjà existant, depuis 2013, sur la commune de Saint-Jouin Bruneval.

En Normandie

**150** HA

supplémentaires sous la protection du Conservatoire en 2021

**1,1** M€

mobilisés pour les acquisitions dans 4 départements, dont 0,98 M€ pour les acquisitions et 0,13 M€ d'indemnités d'exploitation (DUP Cressenval)

**54** ACTES SIGNÉS EN 2021



En 2021, le Conservatoire du littoral a réalisé près de

**78** OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE RESTAURATION

le montant de ces opérations est de

**1,5 M€**



### AMÉNAGEMENT POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC

Signature d'une convention pour une continuité du sentier du littoral du Cotentin (50)

Cet engagement entre le Conservatoire du littoral et la Communauté d'agglomération du Cotentin permettra de disposer d'un cheminement littoral continu via le sentier littoral ou le GR®223.

La continuité du sentier constitue un formidable instrument de valorisation du patrimoine maritime et des espaces naturels qu'il rend accessible. Ce potentiel d'attractivité, tant économique que touristique, doit être davantage valorisé. Le montant des travaux à réaliser sur les trois prochaines années est estimé à 130 000 € HT, dont 80 000 € HT sur les propriétés du Conservatoire du littoral.

# Restaurer, valoriser, aménager.

Dans le cadre de sa mission de propriétaire, la délégation Normandie du Conservatoire du littoral a réalisé en 2021, 78 opérations : aménagements pour l'accueil du public et la valorisation des sites, travaux de restauration écologique, acquisition de connaissances, travaux sur le bâti, démolitions, études de maîtrise d'œuvre, plans de gestion. Le montant investi pour réaliser ces opérations s'élève à 1 530 000 €. Les quelques opérations présentées illustrent les actions que le Conservatoire du littoral mène en tant que propriétaire. Elles sont complémentaires de celles conduites au quotidien par les gestionnaires.

## AMÉNAGEMENT ET RESTAURATION PAYSAGÈRE

Travaux de renaturation dans le Val de Saire (50)



AVANT/APRÈS



Suite à l'acquisition de plusieurs parcelles de loisir sur le chemin de la Viette (Fermanville), différents cabanons et constructions légères ont été désamiantés, puis démolis pour la somme de 35 000 euros. Un travail de restauration d'espace naturel sera effectué progressivement sur la végétation (haies artificielles principalement). Les parcelles renaturées, seront gérées par un pâturage extensifs destinés à restaurer des prairies maigres de fauche, un habitat d'intérêt communautaire. La mise en œuvre de cette gestion sera effectuée par le SYMEL.

## INTERVENTION SUR LE BÂTI

Travaux de restauration de la grange peinte par Monet, site de la vallée de la Scie (76)



LA GRANGE

L'édifice présente les caractéristiques typiques des granges du pays de Caux, tant pour sa typologie que pour les matériaux utilisés (briques et silex). Sa position sur le coteau la rend particulièrement visible, et lui confère un rôle paysager. Elle présente les caractéristiques des bâtiments agricoles du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, avec les différentes étables séparées entre elles par des murs massifs et la petite maison d'habitation accolée. Cette grange a été peinte par Claude Monet en 1882 dans le tableau « vallée de la Scie à Pourville ». Les travaux de restauration ont débuté en 2021 et la silhouette devrait être achevée en 2022. Ils concernent des travaux de maçonnerie, couverture et charpente.

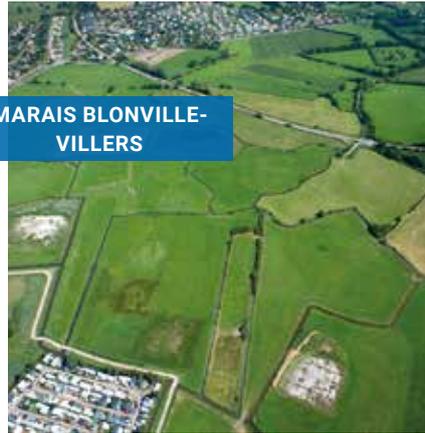
## INGÉNIERIE ET PLAN DE GESTION

### Validation du plan de gestion du marais de Blonville-Villers (14)

Engagé en 2018, la démarche d'élaboration du plan de gestion s'est achevée par son approbation. Le cap pour ces dix prochaines années sera de répondre aux objectifs suivants :

- Conforter l'entité géographique du marais arrière-littoral,
- Conserver et restaurer l'interface terre-mer,
- Conserver et améliorer la qualité et les fonctionnalités écologiques du marais,
- Améliorer l'accueil du public et sensibiliser.

Pour y parvenir 40 actions ont été déterminées.



MARAIS BLONVILLE-VILLERS

F. Laitrey

### Document unique de gestion de la Côte ouest du Cotentin (50)

Le littoral de Saint-Germain-sur-Ay au Rozel constitue un site Natura 2000 de 2316 ha pourvu d'un Document d'objectifs, et recouvre également 5 périmètres d'intervention du Conservatoire avec des plans de gestion. Du fait des objectifs communs aux 2 politiques de protection des espaces naturels, celles-ci ont été superposées dans un document intégrateur, le Document Unique de Gestion. Celui-ci réunit ainsi toutes les orientations environnementales du territoire, permettant d'améliorer la lisibilité locale et de synthétiser l'ensemble des leviers d'actions.

## PLAN DE RELANCE

### Poursuite de la mise en valeur du Fort de Chausey (50)



Le cahier des charges pour les travaux de création d'un espace d'interprétation du fort et d'aménagement d'un garage-atelier pour le SYMEL, gestionnaires des sites dans la Manche, a été finalisé en fin 2021. Le chantier, qui devrait être lancé à l'automne 2022, permettra d'une part au grand public de découvrir l'intérieur d'une casemate et l'histoire militaire de Chausey et l'occupation du fort depuis sa construction en 1866. D'autre part, un tunnel du fort sera valorisé pour y mettre à l'abri le matériel du SYMEL, y accueillir tous les besoins relatifs à la plongée sous-marine ainsi qu'un atelier et des volumes de stockage.



## AMÉLIORATION ET PARTAGE DE LA CONNAISSANCE

Les 14 et 15 octobre 2021

### Atelier de terrain sur les côtes de Bessin (14) avec l'association EUCC France

L'objectif était de s'intéresser plus particulièrement à la vulnérabilité des marais arrière-littoraux du Bessin et aux aléas littoraux (submersion, érosion). Quelle trajectoire dessiner pour assurer ou pas les conditions d'existence à long terme des espèces et des habitats naturels particulièrement menacés par la vulnérabilité de ces milieux aux effets du changement climatique ? Les visites des marais de Graye-sur-Mer, de Ver-sur-Mer et de Meuvaines, du Cap Manvieux depuis Arrormanches et des Batteries de Longues-sur-Mer ont favorisé les échanges avec les élus locaux sur la question des stratégies de gestion à adopter face à la vulnérabilité du territoire.



### FALAISE D'AMONT



## CONVENTION DE PARTENARIAT

### Gestion de la Chapelle-Notre-Dame-de-la-Garde et du monument Nungesser et Coli sur le site de la falaise d'Amont (76)

Paysage emblématique de la côte d'Albâtre, la falaise d'Amont offre une vue remarquable sur Etretat. Afin de mieux accueillir les visiteurs, un projet de renaturation a été validé dans le cadre de la démarche Grand Site Falaises d'Etretat côte d'Albâtre. Le 17 décembre 2021, une convention de gestion a été signée avec la mairie d'Etretat, pour permettre de maintenir un usage culturel et historique du Monument dédié à Nungesser et Coli et de la chapelle Notre-Dame-de-la-Garde. La chapelle fera l'objet de travaux dans les mois à venir.

## INTERVENTION SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME

### Lutte contre les installations illégales de l'Anse à la Truelle à Chausey (50)

En début de saison estivale, quelques bateaux habitables s'étaient installés lors de grandes marées sur le haut de l'estran de l'anse à Truelle à Chausey. Volontairement placées ainsi très haut par leurs propriétaires, ces unités ne pouvaient plus être déplacées en dehors de forts coefficients, dans l'objectif d'y passer la saison estivale. S'agissant d'une occupation sans titre du domaine public maritime et compte tenu des risques de pollution inhérents à ces résidences flottantes, les

propriétaires des bateaux ont été retrouvés, le plus souvent via l'immatriculation des navires, et ont été mis en demeure d'évacuer la zone, ce qui a pu être fait lors des grandes marées suivantes. Certains propriétaires ont alors choisi de s'installer sur les équipements visiteurs mis à disposition contre paiement d'une redevance. Le Syndicat Mixte Espaces littoraux de la Manche, gestionnaire du DPM, maintient sa veille pour éviter de nouvelles arrivées à l'avenir.

### ANSE À TRUELLE





# Adaptation au changement climatique



ESTUAIRE DE L'ORNE

F. Lairy

## Etude sur le devenir de l'activité agricole et ses possibilités d'évolution sur le marais de Cagny dans l'estuaire de l'Orne (14)

Le marais de Cagny est un polder agricole de 160 ha protégés par une digue déjà fragilisée (rupture en 2011) et qui a vu son action de protection altérée en 2014 et 2020. Cette étude menée par la Chambre d'Agriculture de Normandie a permis de connaître précisément l'activité agricole de ce marais, les systèmes d'exploitation en place et leur vulnérabilité au regard du risque de submersion. Les dix exploitants en place ont fait l'objet d'un diagnostic individuel pour comprendre l'importance

de l'activité exercée dans le marais dans le système global de leur exploitation. Une évaluation du préjudice agricole des pertes d'exploitations liées aux inondations et salinisation des milieux à l'horizon 2030 a été réalisée selon différents scénarios. Enfin, des propositions de mesures d'adaptation des pratiques agricoles en concertation avec les exploitants pour surmonter les difficultés engendrées par une inondation marine sont proposées d'ici 2030, ainsi que des pistes de valorisation du marais au-delà de 2030.

## Le projet territorial de la basse vallée de la Saône (76)

Le projet territorial Basse Saône 2050 se concrétise : la première partie du chantier d'assainissement sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes Terroir de Caux, a été commencée. La station d'épuration améliorera la qualité des eaux de la Saône. La pose de la première pierre a eu lieu le 7 décembre, en présence du Président du Département de la Seine-Maritime. Une étude faune flore habitats, dirigée par le Syndicat Mixte des bassins versants Saône Vienne Scie et finalisée début 2022, permettra d'avoir un état initial précis de la qualité des milieux de la vallée. Les travaux de relocalisation du camping de



VALLÉE DE LA SAÔNE

Quiberville commenceront début 2022, sous maîtrise d'ouvrage communale. Toutes ces opérations seront illustrées par des prises de vue par drone et des suivis quotidiens via des appareils timelapses.

## Travaux menés pour dévier le sentier du littoral et protéger le cordon dunaire de Fermanville, site de Fréval (50)

L'objectif était de déplacer le sentier du littoral, (GR 223) en secteur non submersible et sur des parcelles du Conservatoire du littoral et de la commune de Fermanville. Pour cela, diverses actions ont été réalisées : débroussaillage, taille, déplacement de quelques pierres pour accompagner le circuit, pose de clôtures, de barrières. Pour entretenir ces parcelles, un enclos a été installé pour y conduire un pâturage extensif. Par ailleurs, afin de protéger la dune et de lui permettre de se reconstituer, des ganivelles ont été posées, ainsi que des panneaux d'information pour guider le randonneur sur le site. Ce projet a été un des lauréats au niveau national de l'appel à projet du ministère de la transition écologique « solutions fondées sur la nature ». Le coût de ces premiers travaux s'élève à 11 240 € et s'achèveront en 2022 par la pose d'une passerelle qui permettra de préserver ce site sensible à l'érosion tout en maintenant le sentier du littoral pour les randonneurs et accès à la plage.



FRÉVAL

La renaturation de cet espace sera complété par le débusage et la mise en lumière du petit cours d'eau de Fréval. Un travail de sensibilisation se poursuivra également à l'échelle locale. L'ensemble de cette démarche est réalisée en collaboration étroite avec le gestionnaire le SYMEL, conseiller technique très impliqué, et porteur d'animations spécifiques sur le site, notamment scolaires. Par ailleurs, une étude portée par le Conservatoire avec le soutien de fonds Leader et de l'AESN, est en cours de réalisation par la Chambre Régionale de l'Agriculture sur la question du devenir des activités agricoles sous l'effet du changement climatique. Elle permettra d'apporter dès 2022 des pistes de solutions à l'échelle du territoire élargi pour les marais concernés du Val de Saire, y compris celui de la Mondrée en rétro-littoral de cette zone renaturée.

# Natura 2000 sur le littoral



## Etude sur la fonctionnalité des prés salés de la baie du Mont Saint-Michel (50-35)



Confrontée à une prolifération du Chiendent maritime, la végétation des prés salés de la baie du Mont Saint-Michel se modifie au détriment d'une partie des habitats typiques qui la composent. Des espèces végétales comme l'Obione, plante à fort enjeu écologique et trophique, ont ainsi régressé ces deux dernières décennies. Pour limiter cette dynamique, des mesures agro-environnementales et climatiques

(MAEC) sont engagées depuis 2015 par les associations pastorales. Des pratiques comme le pâturage dirigé, la fauche et le gyrobroyage ont été expérimentées. Une étude portée par le Conservatoire est réalisée en 2021 et 2022 dans le cadre d'un appel à initiative de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, en co-financement avec le Syndicat du bassin versant du Couesnon. Elle permet d'analyser les évolutions des prés salés selon les pratiques pastorales mises en œuvre. Des expertises croisées sur plusieurs thématiques (oiseaux, insectes, poissons, flore, sol) mettront en évidence la fonctionnalité des prés salés pour la biodiversité étudiée. Des indicateurs de suivi pourront également être identifiés, notamment dans le cadre de la future programmation MAEC et des autorisations d'occupation du Domaine public maritime délivrées par l'Etat et le Conservatoire du littoral.

## Dératisation Chausey (50)

Il s'agit d'une opération-phare du document d'objectifs Natura 2000 de la Zone de protection spéciale des îles Chausey visant à éradiquer le rat-sourmulot compte tenu de ses effets sur la reproduction des colonies d'oiseaux de l'archipel. Sous maîtrise d'ouvrage du Conservatoire, sa mise en œuvre a été confiée au Groupe ornithologique normand, appuyé par 3 sous-traitants. Une première phase-test a été mise en œuvre dans l'ouest de l'archipel en 2020 et a permis d'en valider le protocole. 2 425 postes d'appâtage (dont 1 115 sur la seule Grande-Île) ont été répartis dans l'ensemble de l'archipel, tous distants d'environ 25 mètres et contrôlés tous les 3 jours environ. Début décembre, plus aucune consommation d'appât n'étant constatée, le dispositif a été

## ÎLES CHAUSEY



progressivement désinstallé. Avec 350 postes maintenus sur la Grande-Île et les îlots, le Groupe ornithologique normand poursuit pendant un an une veille visant à détecter une éventuelle réapparition du rat. Cette opération, d'un montant de 423 630 €, a fait l'objet d'un contrat Natura 2000 et bénéficie donc du soutien de l'Etat et de l'Union européenne.

## Installation du comité de pilotage Natura 2000 sur le littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou et sur le havre de la Sienne (50)

En janvier 2021 a été dressé le bilan des douze années de mise en œuvre du Document d'objectifs de la Zone spéciale de conservation « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou ». Le prochain document intègrera la Zone de protection spéciale « Havre de la Sienne ». Les premiers éléments d'état des lieux du patrimoine naturel et des usages, la méthodologie et le calendrier prévisionnel d'élaboration du prochain DOCOB ont été présentés, donnant lieu à diverses questions.

## Aménagement des accès aux dunes de Dragey-Ronthon (50)

Des travaux ont été menés pour aménager les accès à la plage de Dragey-Ronthon et fermer des pistes équestres illégales.

La dune était utilisée pour l'entraînement des chevaux de course générant de multiples cheminements entre la route littorale et le domaine public maritime (DPM), ainsi que des hersages récurrents pour entretenir les pistes illégales. Ces pratiques illicites ont impliqué une surveillance répétée des services de police de l'environnement.

En effet, ces pistes, présentes sans titre d'occupation sur le DPM, dégradaient la dune et généraient un risque accru de collision entre piétons et chevaux.

La concertation pour réduire, puis supprimer ces pistes a été engagée il y a plus de 10 ans entre les services de l'Etat, les collectivités locales, le Conservatoire du littoral et les sociétés équestres. Elle avait abouti, en 2014, à la construction du centre d'entraînement de galop intercommunal de Dragey-Ronthon. Malgré ces mesures, l'activité au sein de la dune a perduré. Suite à plusieurs instances de concertation locale menées dans le cadre de Natura 2000, il a été décidé, en accord avec les communes concernées, de réaliser des travaux pour fermer les pistes illégales, sécuriser et restaurer ce secteur de la dune. Réalisés au printemps 2021 par le SYMEL et le Conservatoire, ces travaux ont été suivi d'un chantier de replantation d'oyats réalisé avec l'école primaire de Dragey-Ronthon dans le cadre d'une visite pédagogique.

L'activité équestre étant autorisée sur la plage, les cavaliers peuvent transiter par des cheminements mixtes (chevaux et piétons) prévus à cet effet. L'activité reste cadrée sur la plage en juillet-août, conformément à l'arrêté municipal de la commune de Dragey-Ronthon, avec une pratique autorisée uniquement du levé du jour à 10h du matin.

## DRAGEY-RONTHON



# Sensibiliser, informer



F. Cheneil/L'Agence Nature

## Rencontre des gardes et des agents du littoral

Cette rencontre s'est déroulée les 16 et 17 septembre à Quiberville-sur-Mer (76). Le thème abordé est celui de l'agriculture : «Quelle agriculture aujourd'hui et demain sur les terrains du Conservatoire du littoral ? ». L'idée était de poursuivre les discussions entamées à la rencontre précédente et d'orienter le débat vers l'agriculture de demain et notamment tenter de répondre à la question de l'adaptation aux changements à venir et à leurs conséquences ?

**Pour plus de renseignements : <https://rencontres-garderie-littoral.fr/delegation-normandie/16-17-septembre-2021/>**

## Visite ministérielle

Officialisation de l'extension de la réserve naturelle nationale du Domaine de Beauquillot le 11 octobre, lors de la visite de Béangère Abba, secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Transition écologique chargée de la Biodiversité.



## En 2021, 3 Réunions du Conseil de rivages de Normandie

Avec le renouvellement de l'instance régionale consultative formée de 16 conseillers régionaux ou départementaux. Hubert Dejean de la Bâtie, Vice-Président en charge de la transition environnementale et énergétique au Conseil Régional de Normandie, a été réélu président.

## Installation de photos satellites

Dans le cadre du partenariat avec le Centre national d'étude spatial (CNES) deux structures ont bénéficié gracieusement d'une photo prise par satellite et imprimée sur un support type « lino » posé au sol : le fort de cap Lévi à Fermanville (50) et l'espace d'accueil du Clos Masure au Tilleul (76).



Crédit photos : Conservatoire du littoral sauf mention spéciale

## Exposition extérieure à Grayes-sur-Mer

Du 1<sup>er</sup> au 30 septembre à Graye-sur-Mer, un itinéraire de près de 50 photographies a jalonné les rives de la Seuelles, traversé les prairies humides et les îlots de verdure jusqu'aux murs à contrefort de la Grange aux Dîmes. Autour de cette exposition, la commune a animé et distribué 2000 jeux-parcours à l'école, aux campings, gîtes ruraux, offices du tourisme, commerçants...

## CONTACT

DÉLÉGATION NORMANDIE  
Citis • Le Pentacle – BP 81 • 5 avenue de Tsukuba • 14203 Hérouville-Saint-Clair Cedex  
Tél : 02 31 15 30 90 • [normandie@conservatoire-du-littoral.fr](mailto:normandie@conservatoire-du-littoral.fr)